
Adresse de la commune et de la société populaire de Moutiers (Mont-Blanc) qui annonce plusieurs dons patriotiques et fait savoir qu'elle refuse toute offrande de paix ou trêve, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune et de la société populaire de Moutiers (Mont-Blanc) qui annonce plusieurs dons patriotiques et fait savoir qu'elle refuse toute offrande de paix ou trêve, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 371-372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30840_t1_0371_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

jour, tant qu'il existera des traîtres et des riches égoïstes, vous avez terrassé les castes nobiliaires et sacerdotales, eh! bien que les derniers ennemis de l'intérieur soient frappés de la massue nationale. Exterminez ces débris fangeux de royalisme et de fédéralisme, la France entière vous devra le bonheur que lui promet l'affermissement de la République et la gloire d'avoir triomphé de l'Europe entière.

Vive la Montagne et tous les sans-culottes républicains. »

F. BON, JOS COLOMB, OIRON, SAINTE-MARIE fils, REVOUX, CHEVROTIER, BERTHET, CHERNIER, JOUBERT, ROUSTAN, DURAND, COMBES, BROUSSE père, Jacques BISSE, JARICOS, SERPONTET, LOUIS PERRET, MOREL, MOLINAT, PUPIER, FR. FERLATI, F. BOUILLON, MAUPETIT, MICALLET, J.-M. GRANGE, B. BLANC, BRETON, P. GUICHARD, J. VIAL, DEPIERRE, M. PIPON, P. GRANGE, J. JULLIEN, Jérôme VIAL, Michel CASSE, C. COMBES.

53

La commune et la société populaire de Moustiers, département du Mont-Blanc, disent : point de paix avec les tyrans ; que la main des hommes libres leur fasse expier leurs crimes : voilà 727 liv. pour leur faire la guerre. Un bernardin, qui a abjuré la prêtrise, y joint un couvert d'argent, et un des administrateurs un quart de son traitement pendant que durera la guerre ; vous recevrez pour le même effet 1,325 livres 10 sols que nous avons données au citoyen Chevrillon, agent du conseil exécutif, avec la croix de ci-devant St-Louis d'un général qui commande à notre frontière ; plus, 3 paires de boucles et 3 agraffes d'argent ; plus, autres morceaux de même métal, pesant environ 6 onces. La société a pareillement fait passer au général de Belgrand, 16 chemises, 6 paires de guêtres, 11 cols blancs, 24 noirs, 11 paires de jarretières, 2 paires de souliers, 2 habits en pièces et autres effets : ils engagent la Convention à continuer ses honorables travaux, et à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moustiers, s. d.] (2).

« Citoyens législateurs,

Les lâches ennemis ont demandé une trêve, quelle proposition ! Elle nous a fait rire parce qu'elle renferme l'aveu de leur faiblesse et l'annonce de leur prochaine destruction, mais elle a surtout excité notre indignation parce que la liberté ne transige pas plus avec le despotisme que la vertu avec le crime.

Non ! Point de trêve, nous sommes nous tous écriés, point de paix avec les tyrans, qu'ils périssent tous ; que la main des hommes libres leur fasse expier les crimes dont ils ont inondé la terre ; voilà 427 livres pour faire la guerre à cette horde dont l'existence est un crime

envers l'humanité et dont il est bien tems d'en purger le globe : c'est le vœu de ceux qui ont concouru à former cette modique somme, un ex-bernardin qui a abjuré la prêtrise y joint un couvert d'argent et un des administrateurs de ce district, le quart de son traitement pendant que durera la guerre.

Vous recevrez pour le même effet la somme de 1325 l. 10 s., que nous avons remise au citoyen Chevrillon, agent du conseil exécutif, avec la croix ci-devant Saint-Louis de Belgrand-Vaubois, général qui commande sur notre frontière, plus 3 paires de boucles et trois agraffes d'argent, plus autres morceaux de même métal pesant environ 6 onces. De cette sommes 500 livres sont destinées à récompenser les braves frères d'armes qui ont été blessés en combattant valeureusement dans cette vallée.

La Société a également fait passer au Général susdit 16 chemises, 6 paires de guêtres, 11 cols blancs, 24 noirs, 10 paires de jarretières, deux paires de souliers, deux habits en pièce dont note a été envoyée au Comité des marchés en conformité de la loi du 4^e nivôse ; elle a de plus donné une giberne, un fusil de munition, et les mousquetons des anciens Chevaliers tireurs de cette commune pour armer les guides à pied qui vont arriver.

L'argenterie de nos églises du district est en chemin pour Paris, plus de 500 marcs vont dans les creusets nationaux recevoir des formes républicaines, il y en aurait eu bien davantage si les brigands ultramontains et nos coquins d'émigrés n'en avaient beaucoup emporté et caché, au reste nous avons par le moyen de lettres-circulaires pris et suggéré une mesure salutaire pour faire en sorte qu'on ne divertisse de leur si bel emploi les hochets du fanatisme, du royalisme et autres bêtises de l'ancien régime.

Nos cloches sont à bas et vont dans les fonderies se façonner non plus pour annoncer mais pour donner la mort. Plus de 100,000 livres de cette matière vont remplacer les matières destinées au 50 à 60 vits-de-mulets que nous avons demandés il y a quelques mois ; c'est une arme indispensable pour le pays de montagne et qui vaut 60 fusils l'une suivant l'avis des gens du métier.

Nous travaillons à l'exploitation du salpêtre suivant l'instruction qu'en a donnée votre Comité de salut public et bientôt le résultat de nos travaux prouvera aux ennemis de la patrie et du Montblanc spécialement qu'il n'y a plus de ressources pour eux.

Les signes de féodalité et du fanatisme ont disparus, les pratiques anciennes ne s'observent plus, les clochers et les tours tombent, les prêtres renoncent au charlatanisme, les mesures révolutionnaires prescrites par le Représentant du peuple Albitte s'exécutent sans regret, tout se fait sans commotion, la rouille des préjugés fait place à la raison, en un mot l'âme des habitans des campagnes retourne à notre grande satisfaction vers le nouveau centre que la nature indiqua de tous tems à nos contrées, dans peu s'inaugurera ici le temple de la raison.

Ça va donc et ça tiendra autant que nos montagnes ; mais restez toujours fermes à votre poste ; que le Comité de salut public ne se désiste pas des sages mesures qu'il emploie jusqu'à l'établissement du gouvernement constitu-

(1) P.V., XXXIII, 226 et 495. Bⁱⁿ, 28 vent. (2e suppl¹) ; C. Eg., n° 572 ; M.U., XXXVII, 367 ; J. Sablier, n° 1193.

(2) C 294, pl. 971, p. 41.

tionnel. L'Anglais cherche encore à vous désunir, ce nouveau genre de perfidie est connu et déjoué, il nous a pourtant inquiété quand on nous a dénoncé une grande partie de nos députés à la Convention, on dit bien qu'ils n'ont pas l'énergie ni les lumières nécessaires pour être lancé dans la carrière immense d'une législation qui devait former un nouveau peuple, mais l'on ignore s'ils sont véritablement des traîtres, ainsi pour concilier notre horreur pour le crime avec la crainte d'être ultra-révolutionnaire nous nous bornons à inviter la Montagne de sécher ses marais qui l'empêchent de respirer un air pur ; soumettez au glaive de la loi ceux qui auraient déserté la cause du peuple, ménagement cependant ceux dont la faiblesse du tempérament et la pusillanimité du caractère est peut-être le seul crime.

Nous finissons par vous inviter au nom de la liberté, de recommander aux représentans que vous avez envoyés dans ce Département pour y détruire tout ce qui peut gêner le développement de la philosophie et de la Raison, de séjourner dans les districts frontières, et de parcourir tous les défilés, et prendre avec les généraux toutes les mesures possibles pour rendre nos Termopyles orientales inaccessibles aux Piedmontais, car nous ne voulons plus de cette espèce d'animaux parmi nous, et il serait à souhaiter sous tous les rapports moraux, politiques et commerciaux de les pousser un peu plus loin. S. et F. Vive la Montagne. »

DUBOIS, JACQUEMARD, BHONTAND, REYMOND, PERROT, AUDY, ROCHE, HYLAIRE, CARTANAS fils, GRATIN.

54

Les administrateurs de la police de Paris envoient à la Convention l'état des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de cette commune, le 21 ventôse ; le total de ces détenus monte à 6,104 individus.

La Convention en ordonne l'insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. Etat arrêté le 20 vent. II] (2).

| Noms des prisons | Nombre des détenus |
|--|--------------------|
| Conciergerie | 478 |
| Hospice du ci-devant Evêché | 106 |
| Grande-Force | 622 |
| Petite-Force | 301 |
| Sainte-Pélagie | 143 |
| Madelonnettes | 241 |
| Abbaye | 136 |
| Bicêtre | 787 |
| A la Salpêtrière | 481 |
| Chambres d'arrêt, à la Mairie | 87 |
| Fermes | 32 |
| Luxembourg | 489 |
| Maison de suspicion, rue de la Bourbe .. | 438 |
| Brunet, rue de Buffon | 38 |

(1) P.V., XXXIII, 226-27. Bⁱⁿ, 22 vent.

(2) C 294, pl. 981, p. 21. Signé : HEUSSÉE, MICHEL, GODARD.

| | |
|--|-----|
| Les Picpus, fbg. Saint-Antoine | 153 |
| Réfectoire de l'Abbaye | 91 |
| Les Anglais, rue de Loursine | 110 |
| Les Anglaises, rue Saint-Victor | 118 |
| Caserne, rue de Vaugirard | 97 |
| Les Carmes, rue de Vaugirard | 230 |
| Les Anglaises, fbg Saint-Antoine | 56 |
| Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor | 91 |
| Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare | 541 |
| Maison Mahay, rue du Chemin-Vert | 87 |
| La Chapelle, rue de la Folie Renaud | 50 |
| Belhomme, rue Charonne n° 70..... | 90 |
| Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire | 71 |

Total général 6 104

55

« Un membre [VOULLAND] observe que la Convention a rendu justice au patriote Courbis, maire de Nîmes ; que la cause de ce citoyen est celle de tous les patriotes du Midi, et qu'il est nécessaire de faire connoître le rapport qui a été fait relativement à cette affaire, par le comité de sûreté générale.

« La Convention a ordonné l'impression dudit rapport fait dans la séance d'hier, par le comité de sûreté générale » (1).

56

Le citoyen Piette demande une prolongation de congé de deux décades.

Cette prolongation est accordée (2).

[Rumigny, 16 vent. II] (3).

« Citoyen président,

La Convention nationale a bien voulu m'accorder un congé de 3 décades pour prendre à la campagne des remèdes qui jusqu'à ce moment n'ont encore pas produit beaucoup d'effet. On me fait espérer qu'on me tirera d'affaire, mais il faut une quinzaine de plus que le temps qui m'est donné ; je te prie donc, Citoyen président, de demander pour moi une prolongation de deux décades à la Convention nationale ; cette prolongation m'est indispensable pour que le congé que j'ai obtenu produise tout le fruit que j'en attendais.

Reçois, Citoyen président, l'assurance de mon respect. »

PIETTE.

57

Boucher, prêtre (4), renonce à la pension qui lui étoit accordée comme ayant déposé les lettres de prêtrise.

(1) Voir ci-dessus, 21 vent., n° 63. P.V., XXXIII, 227. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 1). Décret n° 8411.

(2) P.V., XXXIII, 227.

(3) C 293, pl. 977, p. 13.

(4) De Montdidier.